



EHPAD : FO fait respecter le droit de travail !

**Le Conseil de Prud'hommes de Montmorency vient de condamner Korian !
Deux salariées syndiquées FO obtiennent plus de 7000 euros chacune !**

Les personnels des EHPAD n'en peuvent plus, ils étaient en grève le 30 janvier dernier. Ils n'en peuvent plus de travailler dans ces conditions, de ne pouvoir prendre en charge dignement tous les résidents, faute de temps, faute d'effectifs suffisants.

Dans beaucoup d'Ehpad (tous groupes confondus : Orpéa, Domusvi, Medica-Korian...) où règne la précarité, où les conditions de travail des salariés et conditions d'accueil des résidents sont désastreuses, le droit du travail n'est pas au centre des préoccupations... C'est le moins qu'on puisse dire !

Soignants AVS en CDD, en contrats précaires multipliant les CDD dans le même établissement au lieu d'être fixés en CDI, qui voient leurs heures de travail sans correspondance avec leur contrat, qui vont d'établissements en établissements, qui voient tous leurs droits élémentaires bafoués ! **Puis, du jour au lendemain, ils sont jetés de l'établissement ! Au chômage !**

C'est le cas de deux anciennes salariées de KORIAN, syndiquées à FO, dont une a accumulé 14 CDD entre mars 2015 et juin 2016 !

FO n'accepte pas ! Il a mené la bagarre aux côtés des deux adhérentes FO qui ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Montmorency.

Après plus d'un an d'attente, le 7 décembre 2017, KORIAN a été condamné à verser plusieurs milliers d'euros à chaque salariée pour :

- indemnités de requalification du contrat en CDI
- dommages et intérêts pour non-respect de la procédure de licenciement
- dommages et intérêts pour licenciement abusif

le 13 février 2018.

**Faites respecter vos droits !
SYNDIQUEZ-VOUS au syndicat FO de la santé privée
!**

Syndicat Force Ouvrière Santé Privée du Val d'Oise

38 rue d'Eragny - 95310 Saint-Ouen-L'aumône

fosanteprivee95@gmail.com / 06-26-14-35-47 ou 07-84-93-52-26 ou 07-63-55-23-00